



## Communiqué de presse

---

### **Des conditions cadres bien définies renforcent la recherche transfrontalière sur la biodiversité : les Académies suisses des sciences sont favorables à la ratification du Protocole de Nagoya**

*Berne, le 30 août 2012. Les Académies suisses des sciences sont favorables à la ratification prévue du Protocole de Nagoya. Celui-ci renforcera la confiance des Etats riches en biodiversité à l'égard de la place scientifique suisse. En même temps, la Confédération limitera au minimum les exigences administratives pour la recherche académique, ce que les Académies apprécient explicitement dans leur prise de position en réponse à la procédure de consultation.*

Le Protocole de Nagoya régit l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages résultant de leur utilisation. La recherche académique doit pouvoir compter sur la mise en œuvre de ce protocole en Suisse et dans les Etats partenaires, écrivent les Académies. Il assure la sécurité du droit, promeut la confiance et offre à la recherche sur la biodiversité un accès facilité par rapport aux utilisateurs commerciaux. Il importe en outre que le devoir de vigilance prévu pour la recherche académique soit défini de façon pertinente et en conformité avec le principe de la proportionnalité.

Non seulement la recherche, mais aussi la biodiversité elle-même, la base de la vie, profitera de la mise en œuvre du protocole. Connaître la diversité biologique est une condition pour la protéger. Des scientifiques suisses disposent en la matière de compétences importantes et peuvent ainsi aider des pays en développement, qui ont souvent une biodiversité particulièrement riche, à préserver leurs ressources vitales. C'est pourquoi les Académies estiment essentiel que la Suisse promeuve avec force la mise en œuvre de ce protocole.

Le Protocole de Nagoya a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya lors de la Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité. Sa ratification est maintenant en attente dans les Etats contractants. Le 16 mai 2012, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la ratification du Protocole de Nagoya.

\*\*\*\*\*

**Contact :**

Susette Biber-Klemm, Académie des sciences naturelles (SCNAT), courriel :  
Susette.Biber-Klemm@unibas.ch (le courrier est relevé régulièrement)

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre Académies scientifiques suisses: Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Académie suisse des sciences médicales ASSM, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH et Académie suisse des sciences techniques SATW ainsi que les centres de compétences TA-SWISS et Science et Cité et d'autres réseaux scientifiques.

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique autant d'un point de vue disciplinaire qu'interdisciplinaire, indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Le réseau s'y rattachant est orienté vers le long terme et s'engage à l'excellence scientifique. Elles conseillent la politique et la société sur les questions scientifiques importantes pour la société.